

eCH-0239 – Norme d'interface Échange Adresses personnelles

Nom	Norme d'interface Échange Adresses personnelles
eCH-nombre	eCH-0239
Catégorie	Norme
Stade	Défini
Version	1.0
Statut	Approuvé
Date de décision	2021-03-02
Date de publication	2021-03-04
Remplace la version	-
Condition préalable	-
Annexes	Schéma XML eCH-0239-1-0.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	<p>Systèmes d'annonce</p> <p>Steimer Thomas, Office fédéral de la justice thomas.steimer@bj.admin.ch</p> <p>Stingelin Martin Stingelin Informatik, martin.stingelin@stingelin-informatik.com</p>
Éditeur / distribution	<p>Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch</p>

Condensé

La présente norme sert à l'échange bilatéral, à la synchronisation et à la consultation d'adresses de personnes physiques et d'organisations entre des plateformes de données cantonales et d'autres services quels qu'ils soient.

Sommaire

1	Introduction.....	4
1.1	Statut.....	4
1.2	Champ d'application.....	4
1.3	Notation.....	4
1.4	Principes.....	4
2	Modèle de données.....	5
2.1	Définitions de données.....	6
2.1.1	Identification de l'expéditeur technique – identificationProfessionalSender.....	6
2.1.2	Identification du destinataire technique – identificationProfessionalRecipient.....	6
2.1.3	Domaine – domain.....	6
2.1.3.1	Identification du domaine local - localDomainId.....	6
2.1.3.2	Désignation du domaine.....	7
2.1.3.2.1	Désignation de domaine connue - knownDomainDesignation.....	7
2.1.3.2.2	Autre désignation de domaine - otherDomainDesignation.....	8
2.1.4	Registre – registry.....	8
2.1.4.1	Identification du registre - localRegistryId.....	8
2.1.4.2	Désignation du registre.....	9
2.1.4.2.1	Désignation de registre connue – knownRegistryDesignation.....	9
2.1.4.2.2	Autre désignation de registre - knownRegistryDesignation.....	10
2.1.5	ID – id.....	10
2.1.6	Adresse – address.....	10
2.1.6.1	Identification d'adresse – addressIdentification.....	11
2.1.6.2	Type d'adresse – addresstype.....	11
2.1.6.3	Type d'adresse description – addresstypeDescription.....	13
2.1.6.4	Adresse postale - addressInformation.....	13
2.1.6.5	EGID – EGID.....	13
2.1.6.6	EWID – EWID.....	13
2.1.6.7	Adresse valide à partir de – addressValidFrom.....	13
2.1.6.8	Adresse valide jusqu'à - addressValidTill.....	13
2.1.7	E-Mail – email.....	13
2.1.7.1	Catégorie d'e-mail – emailCategory.....	14
2.1.7.2	Autre catégorie d'e-mail – otherEmailCategory.....	14
2.1.7.3	Adresse e-mail - emailAddress.....	15
2.1.8	Identification de l'organisation – organisationIdentification.....	15
2.1.9	Quittance d'adresse – addressReceipt.....	15

2.1.10	Sélection d'adresse – addressSelection	16
2.1.11	Texte libre – freetext	16
2.1.11.1	Langue – language	16
2.1.11.2	Texte – text	16
2.1.12	Type d'événement – eventtype	16
2.1.13	Extension – extension	16
3	Annonces	17
3.1	Annonce de base – baseMessage.....	17
3.2	Livraison globale – baseDelivery	18
3.3	Annoncer l'adresse - reportAddress	20
3.4	Demande d'adresse – requestAddress.....	22
3.5	Annonce de quittance technique	23
3.5.1	Quittance – receipt	23
3.5.1.1	Identification d'adresse Expéditeur – addressIdentificationSender	24
3.5.1.2	Identification de l'adresse Destinataire - adresselIdentificationRecipient.....	24
4	Sécurité	25
5	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	26
6	Droits d'auteur	26
	Annexe A – Références & bibliographie.....	27
	Annexe B – Collaboration & vérification	27
	Annexe C – Abréviations et glossaire	28
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	28
	Annexe E – Liste des illustrations	28
	Annexe F – Dépendances	29

Remarque

En vue d'une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s'applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité des experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Champ d'application

De nombreuses services tiennent des registres d'adresses de personnes physiques et/ou d'organisations et doivent pouvoir les recouper respectivement les consulter. La présente norme repose essentiellement sur l'échange et la synchronisation d'adresses personnelles entre les services de l'administration publique tenant des registres (registres sources doués de la souveraineté correspondante concernant les données) et les plateformes de données cantonales. La norme n'est toutefois pas destinée - et ce à dessein - à être limitée à ce cas d'application et est, par conséquent, conçue pour être très ouverte. Tout service tenant des registres des adresses peut être aussi bien expéditeur que destinataire des annonces décrites dans la présente norme.

La norme ne tient volontairement pas compte de la logique technique du côté expéditeur et destinataire quant à la préparation et au traitement des annonces définies dans la norme.

Il est à noter que la norme eCH-0239 n'a pas vocation à se substituer aux annonces relatives à l'adresse des normes eCH-0020 et eCH-0173 en lien avec les systèmes d'annonces sur les personnes.

1.3 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, ont les significations suivantes :

IMPÉRATIF: Le responsable doit réaliser l'objectif.

RECOMMANDÉ: Le responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.

FACULTATIF: Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

1.4 Principes

- **[IMPÉRATIF]** Dans le cas de l'échange de données basé sur la norme eCH-0239, les règles légales applicables du côté expéditeur et destinataire doivent être prises en compte et respectées.
- **[IMPÉRATIF]** La «valeur» et la pertinence d'une adresse livrée sont déterminées exclusivement par le destinataire (généralement sur la base des informations Domaine, Registre de l'expéditeur et Expéditeur).

- **[IMPÉRATIF]** Si des adresses sont transmises par des services, des plateformes cantonales par exemple, les informations concernant le registre source et le domaine d'origine doivent être conservées.
- **[IMPÉRATIF]** Toutes les informations connues doivent être fournies avec l'événement, même lorsque l'élément correspondant est facultatif.
- **[IMPÉRATIF]** Un élément facultatif ne doit pas être livré vide. Si l'information est inconnue, l'élément facultatif ne doit pas être transmis.
- **[RECOMMANDÉ]** Les identificateurs ne devraient contenir aucun caractère non imprimable, aucun caractère spécial et aucun caractère d'édition.
- **[RECOMMANDÉ]** Les textes libres, voir chapitre 2.1.11, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'identificateurs purs, devraient être transférés dans toutes les langues concernées.

2 Modèle de données

Le modèle de données a pour base les définitions techniques des normes suivantes

- eCH-0010 Norme concernant les données Adresse postale
- eCH-0011 Norme concernant les données Données concernant les personnes
- eCH-0021 Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes
- eCH-0044 Norme concernant les données Echange d'identifications de personne
- eCH-0097 Norme concernant les données Identification des entreprises

Les éléments marqués au moyen d'une police bleue dans le modèle de données sont définis dans la présente norme.

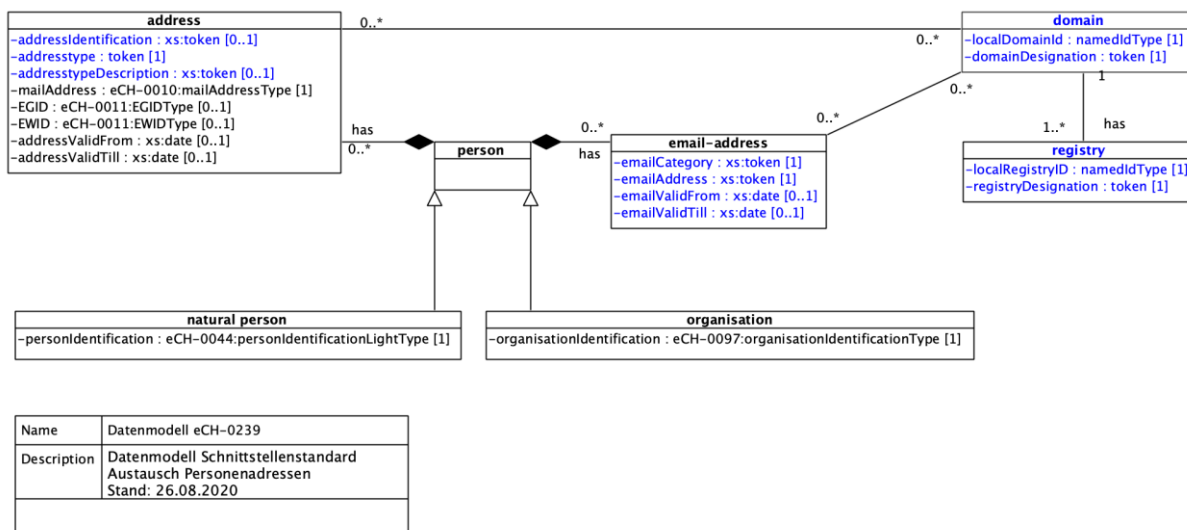


Figure 1: Modèle de données

Les personnes (person) peuvent être soit des personnes physiques (natural person), soit des organisations (organisation). Toute personne peut avoir plusieurs adresses (address) et plusieurs adresses électroniques (email-address). Les mêmes personnes peuvent être pertinentes pour plusieurs domaines (domain) distincts, où elles peuvent être enregistrées dans plusieurs registres (registry).

2.1 Définitions de données

2.1.1 Identification de l'expéditeur technique – identificationProfessionalSender

Identification technique de l'expéditeur. Texte libre de 200 caractères maximum

«Office fédéral de la statistique» par exemple.

Format d'échange:

xs:token(200)

2.1.2 Identification du destinataire technique – identificationProfessionalRecipient

Identification technique du destinataire. Texte libre de 200 caractères maximum.

«Steuerverwaltung des Kantons Bern» par exemple.

Format d'échange:

xs:token(200)

2.1.3 Domaine – domain

Domaine dans lequel les données d'adresse des personnes sont pertinentes. Se reporter à la désignation du domaine au chapitre 2.1.3.2 pour consulter une liste non exhaustive des domaines possibles.

Les informations échangées sont les suivantes:

- Identification du domaine (impératif) – localDomainId, voir chapitre 2.1.3.1
- Désignation du domaine (impératif) – domainDesignation, voir chapitre 2.1.3.2

Format d'échange:

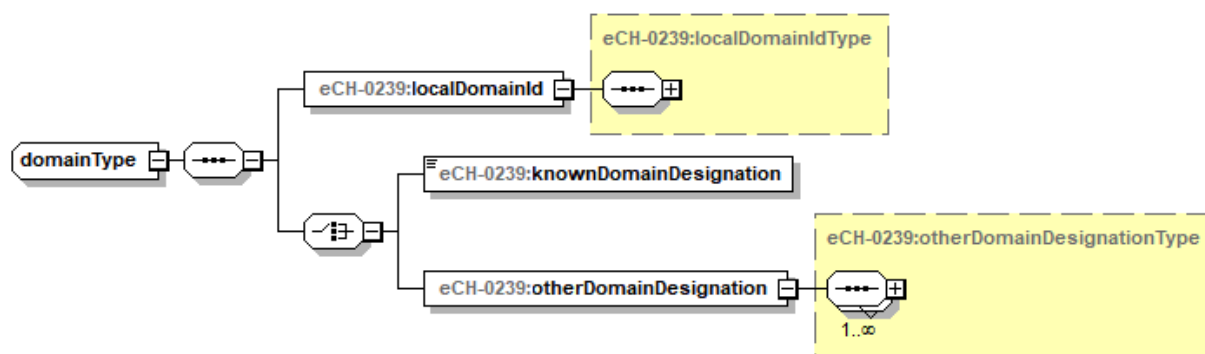


Figure 2: domainType

2.1.3.1 Identification du domaine local - localDomainId

Identification locale du domaine selon l'expéditeur.

Format d'échange:

Voir «ID» au chapitre 2.1.5

2.1.3.2 Désignation du domaine

Désignation technique du domaine d'où proviennent les données d'adresse.

Nécessaire pour que le destinataire puisse, le cas échéant, déterminer la «valeur» de l'adresse livrée. Ex. Une «adresse résidentielle» livrée depuis le domaine «Assurance» n'a pas la même «valeur» qu'une adresse résidentielle annoncée depuis le domaine «Habitants».

- **[IMPÉRATIF]** Les valeurs définies dans la norme doivent être utilisées pour l'échange d'adresses depuis les domaines mentionnés au chapitre 2.1.3.2.1.
- **[RECOMMANDÉ]** Les désignations pour la désignation de domaines supplémentaires, voir chapitre 2.1.3.2.2, doivent être coordonnées entre les partenaires d'interface.
- **[RECOMMANDÉ]** Les nouvelles désignations de domaine devraient être annoncées au groupe spécialisé Systèmes d'annonce afin qu'elles puissent, le cas échéant, être incluses dans la liste des domaines connus, sous forme d'addendum à la norme, et en cas de nouvelle version de la norme.

Dans un souci de rendre la norme aussi ouverte que possible, ces informations apparaissent comme deux éléments distincts dans le schéma XML.

- `knownDomainDesignation` avec une liste de domaines prescrits – basé sur les tâches principales de l'administration publique figurant dans [eCH-0122].
- `otherDomainDesignation` comme texte libre pour nommer d'autres domaines.

2.1.3.2.1 Désignation de domaine connue - `knownDomainDesignation`

Valeurs prescrites pour les désignations de domaine déjà nommées.

- Travail – "**work**"
- Affaires étrangères – "**foreign relations**"
- Construction – "**building**"
- Autorités – "**authorities**"
- Acquisition – "**procurement**"
- Éducation – "**education**"
- Habitants – "**residents**"
- Finances – "**finances**"
- Bâtiments et bien-fonds – "**buildings and properties**"
- Géoinformations – "**geoinformation**"
- Juridiction – "**jurisdiction**"
- Traitement des affaires – "**business processing**"
- Santé – "**health**"
- Registre foncier - "**land register**"
- Immobilier – "**real estate**"
- Informatique – "**information technology**"
- Information – "**information**"
- Infrastructures – "**infrastructure**".
- Culture – "**culture**"
- Agriculture – "**agriculture**"
- Logistique – "**logistics**"
- Personnel – "**personnel**"
- Droits politiques – "**political rights**"
- Législation – "**legislation**"
- Sécurité – "**security**"
- Affaires sociales – "**social affairs**"

- Impôts – "taxes"
- Animaux – "animals"
- Environnement – "environment"
- Entreprises – "organisations"
- Transport – "transport"
- Assurance – "insurance"
- Economie – "economy"

Format d'échange:

xs:token (200)

2.1.3.2.2 Autre désignation de domaine - otherDomainDesignation

Texte libre de 200 caractères maximum pour la désignation de domaine dans les langues concernées.

Format d'échange:

Voir chapitre 2.1.11

2.1.4 Registre – registry

Répertoire électronique où sont conservées les données à caractère personnel et les adresses (registres sources doués de la souveraineté correspondante concernant les données).

Les informations échangées sont les suivantes:

- Identification du registre (impératif) – localDomainId, voir chapitre 2.1.4.1
- Désignation du registre (impératif) – registryDesignation, voir chapitre 2.1.4.2

Format d'échange:

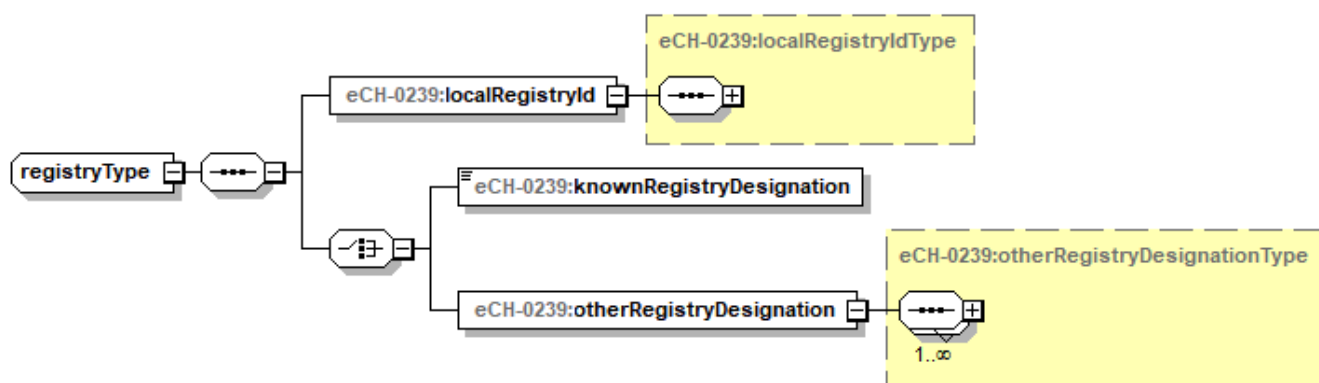


Figure 3: registryType

2.1.4.1 Identification du registre - localRegistryId

Identification locale du registre à l'intérieur du domaine selon l'expéditeur.

Format d'échange:

Voir «ID» chapitre 2.1.5

2.1.4.2 Désignation du registre

Désignation technique du registre source (souveraineté concernant les données) d'où proviennent les données d'adresse.

Il peut y avoir plusieurs registres distincts au sein d'un même domaine. Dans le domaine «Impôts» par exemple, le «registre de la TVA» de l'administration fédérale des contributions, le «registre fiscal» des cantons.

- **[IMPÉRATIF]** Les valeurs définies dans la norme doivent être utilisées pour l'échange d'adresses depuis les registres mentionnés au chapitre 2.1.4.2.1.
- **[RECOMMANDÉ]** Les désignations pour la désignation de registres supplémentaires, voir chapitre 2.1.4.2.2, doivent être coordonnées entre les partenaires d'interface.
- **[RECOMMANDÉ]** Les nouvelles désignations de registres devraient être annoncées au groupe spécialisé Systèmes d'annonce afin qu'elles puissent, le cas échéant, être incluses dans la liste des registres connus, sous forme d'addendum à la norme, et en cas de nouvelle version de la norme.

Dans un souci de rendre la norme aussi ouverte que possible, ces informations apparaissent comme deux éléments distincts dans le schéma XML.

- knownRegistryDesignation avec une liste de désignations de registre déjà prescrits.
- otherRegistryDesignation comme texte libre pour nommer d'autres registres.

2.1.4.2.1 Désignation de registre connue – knownRegistryDesignation

Valeurs prescrites pour les désignations de registre déjà nommées.

- Registre des entreprises et des établissements – "**BUR**"
- Registre des habitants – "**residents register**"
- Registre du commerce – "**HR**"
- Registre de la TVA – "**MwSt**"
- Service national d'adresses – "**NAD**"
- Système de contrôle de l'armée - "**PISA**"
- Répertoire des agences de placement et des location de service – "**SECO**"
- Serafe – "**serafe**"
- Registre d'impôt – "**tax register**"
- Registre électoral – "**voting and electoral register**"
- Registre IDE – "**UID**"
- Système d'information central sur la migration - "**SYMIC**"
- Registre de l'agriculture – "**AGR**"
- Registre des professions médicales – "**MedReg**"
- Registre des caisses de compensation AVS - "**AVS**"
- Fichiers de données de l'Administration fédérale des douanes concernant les entreprises enregistrées sous l'appellation importatrices ou exportatrices – "**ZOLL**"
- Base de données mise à disposition par la Centrale de compensation – "**UPI**"
- Banque de données nationale pour les chiens – "**AMICUS**"
- Portail de l'OFAG pour l'enregistrement des animaux – "**AGATE**"
- Registre électronique de l'état civil – "**INFOSTAR**"
- Registre fédéral des bâtiments et des logements – "**GWR**"
- Réplique cantonale des registres des habitants – "**GERES**"
- Casier judiciaire – "**StGB**"
- Registre foncier – "**property registry**"

Format d'échange:

xs:token (200)

2.1.4.2.2 Autre désignation de registre - knownRegistryDesignation

Texte libre de 200 caractères maximum dans les langues concernées. Ex. «Registre cantonal des tumeurs».

Format d'échange:

Voir chapitre 2.1.11

2.1.5 ID – id

Identificateur désignant une entité spécifique ou un objet spécifique.
Texte libre de 200 caractères maximum

Format d'échange:

xs:token (200)

2.1.6 Adresse – address

L'adresse est telle qu'utilisée pour l'adresse postale. Elle est complétée par des renseignements concernant la typologie, des informations d'identification sur le bâtiment (EGID), le logement (EWID) et des renseignements concernant la validité.

[IMPÉRATIF] En cas d'utilisation de types d'adresse à 6 chiffres, la fourniture de la description du type d'adresse est obligatoire.

[RECOMMANDÉ] Les identificateurs personnels facultatifs de l'élément adresse ne devraient être transférés que lorsque ceux-ci (dans le cas d'adresses du représentant par exemple) diffèrent des identificateurs de la personne transmise.

Les informations échangées sont les suivantes:

- Identification d'adresse (facultatif) – addressIdentification, voir chapitre 2.1.6.1
- Type d'adresse (impératif) – addresstype, voir chapitre 2.1.6.2
- Type d'adresse description (facultatif) – addresstypeDescriptionType, voir chapitre 2.1.6.3
- Adresse (impératif) – mailAddress, voir [eCH-0010:mailAddressType] soit (facultatif)
 - Identification de personne physique (impératif) – naturalPersonIdentification, voir [eCH-0044:personIdentificationLightType]soit
 - Identification de l'organisation (impératif) – organisationIdentification, voir chapitre 2.1.8.
- EGID (facultatif) – EGIDType, voir [eCH-0011:EGIDType]
- EWID (facultatif) – EWIDType, voir [eCH-0011:EWIDType]
- Adresse valide à partir de (facultatif) – addressValidFrom, xs:date
- Adresse valide jusqu'à (facultatif) – addressValidTill, xs:date

Format d'échange:

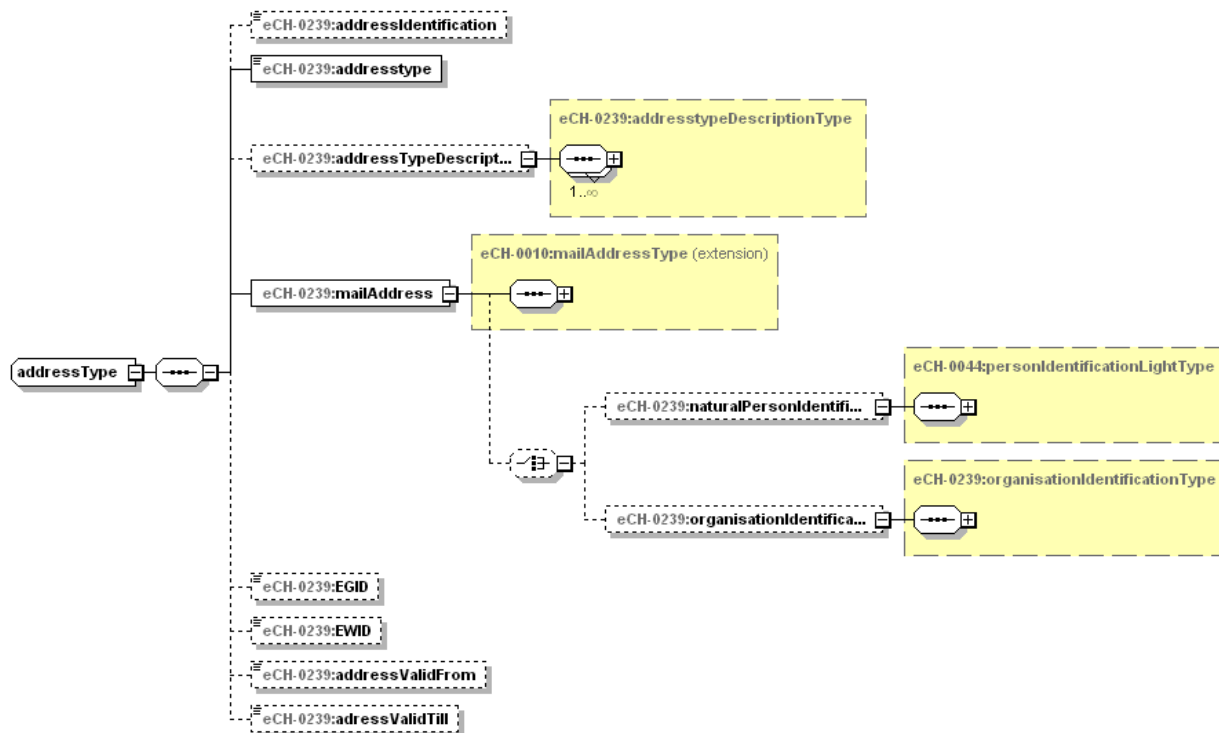


Figure 4: addressType

2.1.6.1 Identification d'adresse – addressIdentification

Identification locale de l'adresse selon l'expéditeur.

Format d'échange:

Voir «ID» au chapitre 2.1.5

2.1.6.2 Type d'adresse – adresstype

Le type d'adresse définit le genre d'adresse concerné. Le traitement de la question étant très différente selon les domaines et les registres, le type d'adresse est mis en œuvre sous la forme d'un code générique facile à élargir et à affiner. Un typage grossier se fait avec 2 chiffres, les types spécifiques sont à 4 ou 6 chiffres.

- **[IMPÉRATIF]** Les valeurs déjà définies dans la présente norme sont à utiliser en l'état.
- **[IMPÉRATIF]** Les perfectionnements doivent être définis en utilisant les valeurs déjà prescrites et doivent utiliser en priorité le code déjà disponible. Ex. Un perfectionnement du code «Adresse d'acheminement spécifique» 0399 pour une «Adresse d'acheminement impôt fédéral direct» doit commencer comme code par 0399 et être complété de deux chiffres. Soit «Adresse de livraison impôts fédéraux directs» code 039901.
- **[IMPÉRATIF]** Les extensions pour les nouveaux types d'adresse doivent commencer par le code 99. Ex. Adresse de vacances 9901
- **[IMPÉRATIF]** Les valeurs de code nouvellement attribuées pour les affinages respectivement les extensions doivent être différentes des valeurs de code déjà prescrites dans la présente norme.

- **[RECOMMANDÉ]** Si la même adresse est utilisée pour plusieurs types d'adresses comme l'adresse personnelle et professionnelle par exemple, le code 99 devrait être utilisé.
- **[RECOMMANDÉ]** Les perfectionnements et les extensions des codes devraient être convenus entre les partenaires d'interface et consignés par écrit.
- **[FACULTATIF]** Les types d'adresses nouveaux respectivement perfectionnés, qui pourraient également présenter un intérêt pour d'autres domaines, peuvent être signalés au groupe spécialisé Systèmes d'annonce afin de pouvoir vérifier la prise en compte dans les futures versions de la norme.

Type d'adresse:

- **01** Adresse résidentielle
- **0101** Adresse résidentielle résidence principale
- **0102** Adresse résidentielle résidence secondaire
- **0103** Adresse de séjour
- **0104** Adresse de ménage collectif
- **0199** Adresse résidentielle spécifique
- **02** Adresse professionnelle
- **0201** Adresse du siège
- **0202** Adresse de l'établissement (succursale, filiale, unité locale)
- **0203** Siège social administratif (Headquarter)
- **0204** Adresse de liquidation
- **0299** Adresse professionnelle spécifique
- **03** Adresse d'acheminement / adresse de correspondance
- **0301** Adresse d'acheminement service des habitants
- **0399** Adresse d'acheminement spécifique
- **04** Adresse du représentant
- **0499** Adresse du représentant spécifique
- **99** Divers

Exemples de livraison

Adresse résidentielle

- SERAFE fournit 01 car ils ne connaissent que l'adresse résidentielle
- La commune de Zofingen fournit 0101, car il s'agit de l'adresse résidentielle dans la commune de résidence principale

Adresse du représentant

- Les impôts fournissent 0499**01** *Adresse du représentant rappels d'impôts*

Divers types d'adresse non définis

- La poste fournit 99**01** *Adresse de vacances*

Format d'échange:

xs:token (6)

2.1.6.3 Type d'adresse description – `addressTypeDescription`

Description du type d'adresse pour les extensions respectivement les perfectionnements du type d'adresse existant. Texte libre de 200 caractères maximum dans les langues concernées.

[IMPÉRATIF] En cas d'utilisation de types d'adresse à 6 chiffres respectivement de l'extension du type d'adresse 99, cette livraison est obligatoire.

Format d'échange:

Voir chapitre 2.1.11

2.1.6.4 Adresse postale - `addressInformation`

Adresse postale. Coie [eCH-0010].

Format d'échange:

eCH-0010:mailAddressType

2.1.6.5 EGID – EGID

Identificateur fédéral de bâtiment. Voir [eCH-0011]

Format d'échange:

eCH-0011:EGIDType

2.1.6.6 EWID – EWID

Identificateur fédéral de logement. Voir [eCH-0011]

Format d'échange:

eCH-0011:EWIDType

2.1.6.7 Adresse valide à partir de – `addressValidFrom`

Date technique à partir de laquelle l'adresse est valide.

Voir également les principes au chapitre 1.4.

Format d'échange:

xs:date

2.1.6.8 Adresse valide jusqu'à - `addressValidTill`

Date technique jusqu'à laquelle l'adresse est valide.

Format d'échange:

xs:date

2.1.7 E-Mail – email

Adresse e-mail

Les informations échangées sont les suivantes:

soit

- Catégorie d'e-mail (impératif) – emailCategory 2.1.7.2, voir chapitre 2.1.7.1

soit

- Autres catégorie d'e-mail (impératif) – otherEmailCategory, voir chapitre 2.1.7.2
- Adresse e-mail (impératif) – emailAddress, voir chapitre 2.1.7.3
- Adresse e-mail valide à partir de (facultatif) – emailAddressValidFrom, xs:date
- Adresse e-mail valide jusqu'à (facultatif) – emailAddressValidTill, xs:date

Format d'échange:

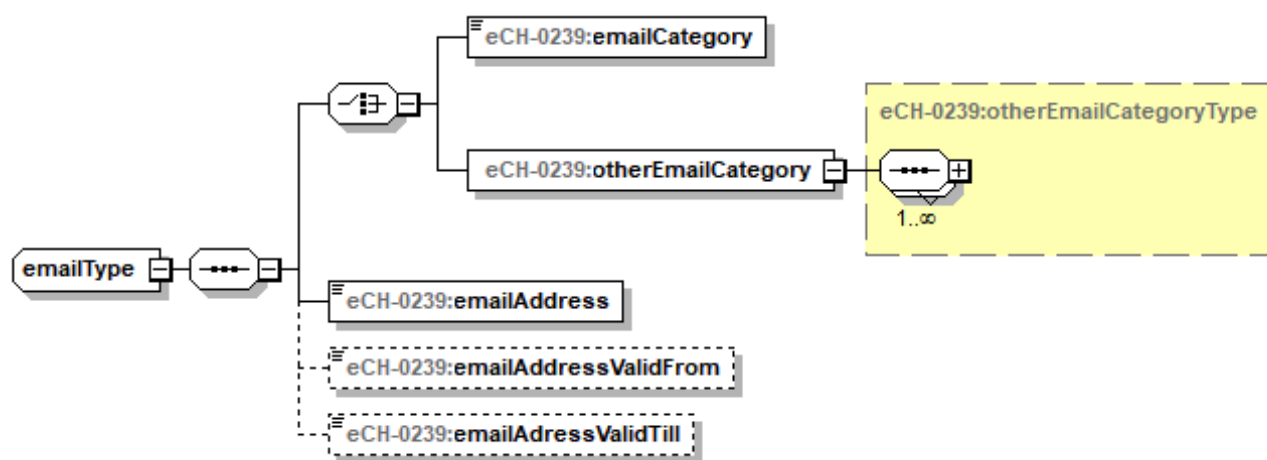


Figure 5: emailType

2.1.7.1 Catégorie d'e-mail – emailCategory

La catégorie d'e-mail peut être transférée soit comme l'une des catégories prescrites, soit comme texte libre, voir chapitre 2.1.7.2.

- Privé – "private"
- Professionnel – "business"

Format d'échange:

xs:token (10)

2.1.7.2 Autre catégorie d'e-mail – otherEmailCategory

Texte libre de 200 caractères maximum dans les langues concernées. Ex. «Représentant».

- **[IMPÉRATIF]** Les valeurs définies dans la norme doivent être utilisées pour l'échange d'adresses e-mail des catégories mentionnées au chapitre 2.1.7.1.
- **[RECOMMANDÉ]** Les désignations pour la désignation de catégories d'e-mail supplémentaires, voir chapitre 2.1.7.22.1.4.2.2, doivent être coordonnées entre les partenaires d'interface.
- **[RECOMMANDÉ]** Les nouvelles catégories d'e-mail devraient être annoncées au groupe spécialisé Systèmes d'annonce afin qu'elles puissent, le cas échéant, être incluses dans la liste des registres connus, sous forme d'addendum à la norme et en cas de nouvelle version de la norme.

Format d'échange:

Voir chapitre 2.1.11

2.1.7.3 Adresse e-mail - emailAddress

Adresse e-mail concrète permettant de joindre la personne. (Les Umlaute sont également autorisés dans l'adresse e-mail).

Format d'échange:

xs:string (100)

2.1.8 Identification de l'organisation – organisationIdentification

L'identification de l'organisation est en principe utilisée de manière analogue [eCH-0097]. L'IDE étant impérative dans [eCH-0097] mais pas disponible dans tous les services tenant des registres d'adresses, l'identification de l'organisation est définie localement dans [eCH-0239], de manière redondante avec [eCH-0097]. La structure correspond à [eCH-0097], sauf pour l'IDE facultative. Les types de base des éléments sont utilisés à partir de [eCH-0097].

Format d'échange:

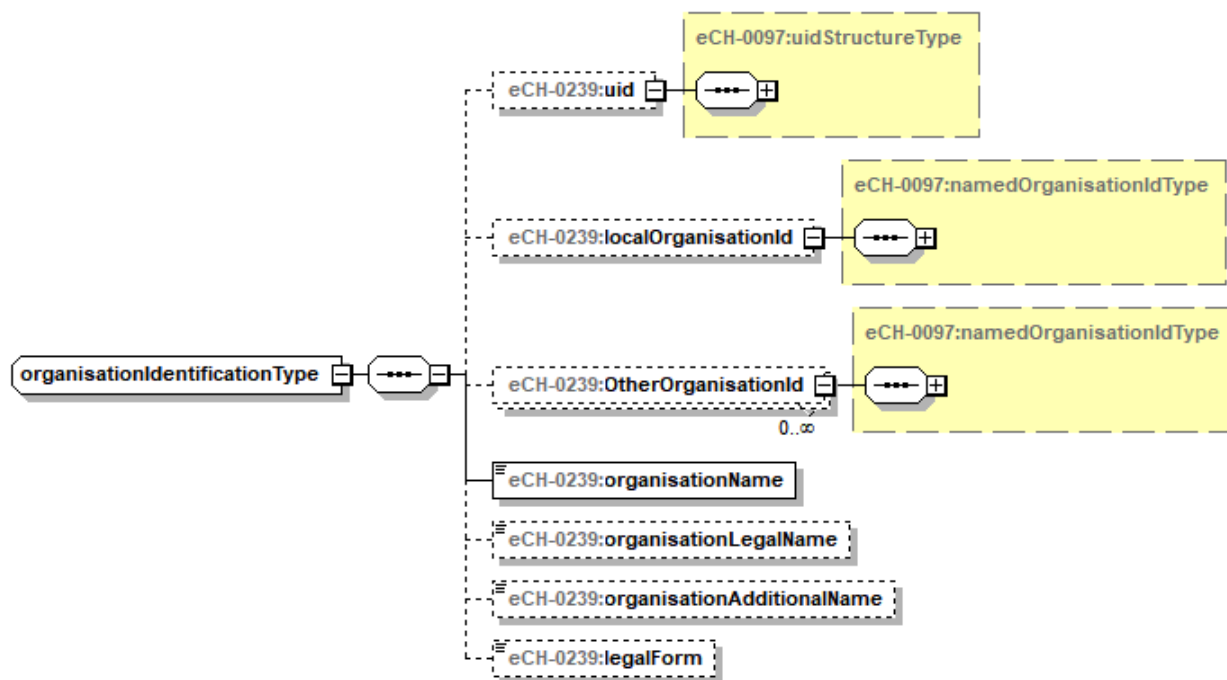


Figure 6: organisationIdentificationType

2.1.9 Quittance d'adresse – addressReceipt

Réponse technique facultative à l'annonce portant sur une adresse respectivement adresse électronique nouvelle, modifiée ou supprimée.

- Adresse adoptée – "address adopted"
- Adresse non adoptée – "address not adopted"

Format d'échange:

xs:token (20)

2.1.10 Sélection d'adresse – addressSelection

Détermine quel type d'adresse souhaite obtenir le destinataire dans le cadre d'une demande d'adresse, voir le chapitre 0.

- Adresse(s) seulement – "**addressOnly**"
- Adresse(s) e-mail seulement – "**emailOnly**"
- Tant les adresse(s) que les adresse(s) électronique(s) - adresse "**address and email**"

Format d'échange:

xs:token

2.1.11 Texte libre – freetext

Type général pour le transfert des textes libres

Les caractères échangés sont les suivants.

- Langue (impératif) – language, voir chapitre 2.1.11.1
- Texte (impératif) – text, voir chapitre 2.1.11.2

2.1.11.1 Langue – language

Code à deux chiffres selon la norme ISO 639-2.

Format d'échange:

xs:string (2)

2.1.11.2 Texte – text

Texte libre de 200 caractères maximum.

Format d'échange:

xs:token (200)

2.1.12 Type d'événement – eventtype

Indique si, du point de vue de l'expéditeur, l'adresse ou l'adresse e-mail est nouvelle, modifiée ou supprimée, ou s'il s'agit d'une réponse à une demande d'adresse.

- Nouvelle adresse – "**new address**"
- Adresse modifiée – "**changed address**"
- Adresse supprimée – "**deleted address**"

Format d'échange:

xs:token (15)

2.1.13 Extension – extension

Point d'extension pour les extensions spécifiques aux applications

Format d'échange

xs:anyType

3 Annonces

3.1 Annonce de base – baseMessage

Toutes les annonces énumérées dans la présente norme contiennent des informations d'ordre générale dont la quantité, la structure et la cardinalité ne diffèrent pas. Une annonce de base dont sont déduites toutes les annonces techniques sont dérivées en utilisant xml:extend, a donc été créée.

Les informations échangées sont les suivantes:

- Expéditeur (obligatoire) - sender
 - Identification de l'expéditeur technique (impératif) – identification-ProfessionalSender, voir chapitre 2.1.1
 - Domaine de l'expéditeur (facultatif) - senderDomain, voir chapitre 2.1.3.
 - Registre de l'expéditeur (facultatif) - senderRegistry, voir chapitre 2.1.4.
- Destinataire (obligatoire) - recipient
 - Identification de l'expéditeur technique (impératif) – identification-ProfessionalRecipient, voir chapitre 2.1.2
 - Domaine du destinataire (facultatif) - recipientDomain, voir chapitre 2.1.3
 - Registre du destinataire (facultatif) - recipientRegistry, voir chapitre 2.1.4.

Format d'échange:

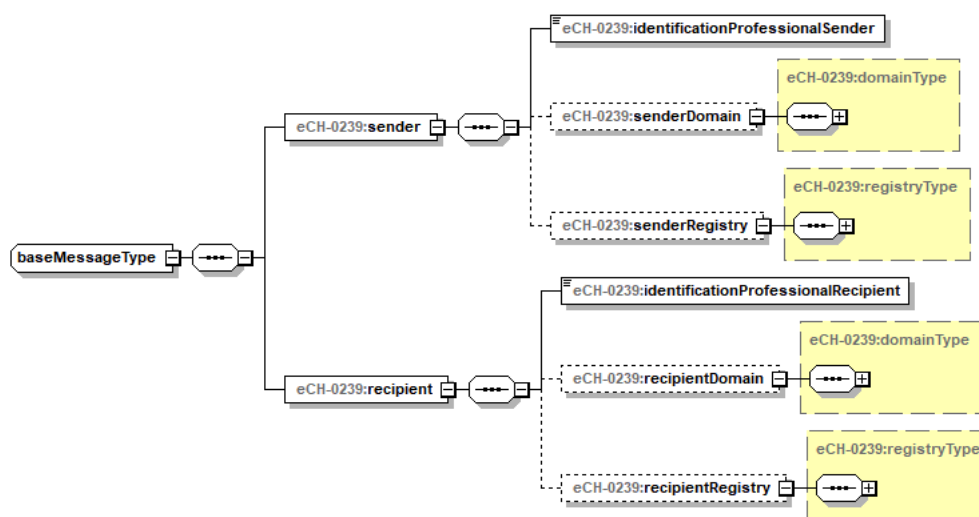


Figure 7: baseMessageType

3.2 Livraison globale – baseDelivery

La livraison globale sert à la compilation unique respectivement à la synchronisation périodique d'informations entre deux services tenant des registres respectivement un service tenant un registre et une plateforme de données cantonale.

Seules les adresses respectivement les adresses e-mail actives/valides sont fournies. Soit les entrées avec ValideDe <= Date du jour et pas de ValideA ou ValideDe <= Date du jour respectivement ValideA >= Date du jour

Les informations échangées sont les suivantes:

- Expéditeur (impératif) – sender, voir chapitre 3.1
- Destinataire (impératif) – recipient, voir chapitre 3.13.1
- Informations sur la personne (impératif, récurrent) - personInformation
 - Personne (impératif) – personsoit
 - Identification de personne physique (impératif) – naturalpersonIdentification, voir [eCH-0044:personIdentificationLightType]soit
 - Identification organisation (impératif) - organisationIdentification, voir chapitre 2.1.8.
- Information sur l'adresse (facultatif, récurrent) – addressInformation
 - Inscrit au domaine (facultatif) – registeredInDomain, voir chapitre, 2.1.3
 - Inscrit au registre (facultatif) – registeredInRegister, voir chapitre, 2.1.4
 - Adresse (impératif) – address, voir chapitre 2.1.6
- Informations sur l'adresse e-mail (facultatif, récurrent) – emailInformation
 - Inscrit au domaine (facultatif) – registeredInDomain, voir chapitre, 2.1.3
 - Inscrit au registre (facultatif) – registeredInRegister, voir chapitre, 2.1.4
 - E-Mail (voir chapitre) – email, voir chapitre 2.1.7
- Extension (facultatif) 2.1.13

Format d'échange:

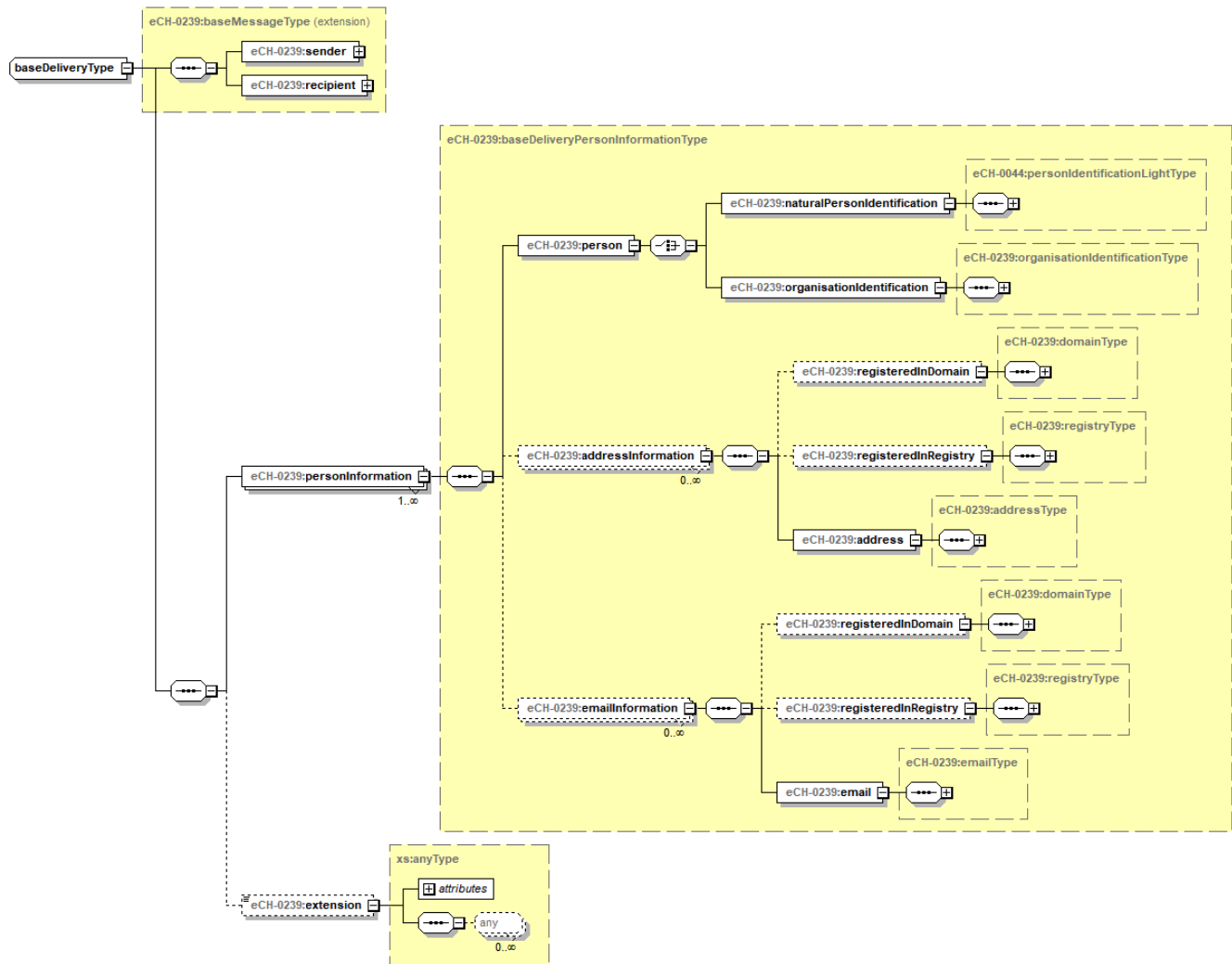


Figure 8: baseDeliveryType

3.3 Annoncer l'adresse - reportAddress

L'annonce contient toutes les données nécessaires afin d'annoncer à un autre service les adresses nouvelles, modifiées respectivement supprimées. Le fait que ces adresses soient tenues à jour par le destinataire relève de la responsabilité exclusive de ce dernier et n'est pas stipulé par la norme. Les adresses nouvelles et modifiées doivent être actives, ce qui signifie:

ValideDe <= Date du jour et pas de ValideA ou

ValideDe <= Date du jour et ValideA >= Date du jour

A titre facultatif, le destinataire peut utiliser une quittance professionnelle pour préciser si l'adresse a été reprise ou non. Voir chapitre 3.5.1

Les informations échangées sont les suivantes:

- Expéditeur (impératif) – sender, voir chapitre 3.1
- Destinataire (impératif) – recipient, voir chapitre 3.13.1
- Informations sur la personne (impératif, récurrent) - personInformation
 - Personne (impératif) – person
 - soit
 - Identification de personne physique (impératif) – naturalpersonIdentification, voir [eCH-0044:personIdentificationLightType]
 - soit
 - Identification de l'organisation (impératif) – organisationIdentification, voir chapitre 2.1.8.
 - Information sur l'adresse (facultatif, récurrent) – addressInformation
 - Inscrit au domaine (facultatif) – registeredInDomain, voir chapitre, 2.1.3
 - Inscrit au registre (facultatif) – registeredInRegister, voir chapitre, 2.1.4
 - Type d'événement (impératif) – eventtyp, voir chapitre 2.1.12
 - Adresse (impératif) – address, voir chapitre 2.1.6
 - Informations sur l'adresse e-mail (facultatif, récurrent) – emailInformation
 - Inscrit au domaine (facultatif) – registeredInDomain, voir chapitre, 2.1.3
 - Inscrit au registre (facultatif) – registeredInRegister, voir chapitre, 2.1.4
 - Type d'événement (impératif) – eventtyp, voir chapitre 2.1.12
 - E-Mail (voir chapitre) – email, voir chapitre 2.1.7
- Extension (facultatif) 2.1.13

Format d'échange:

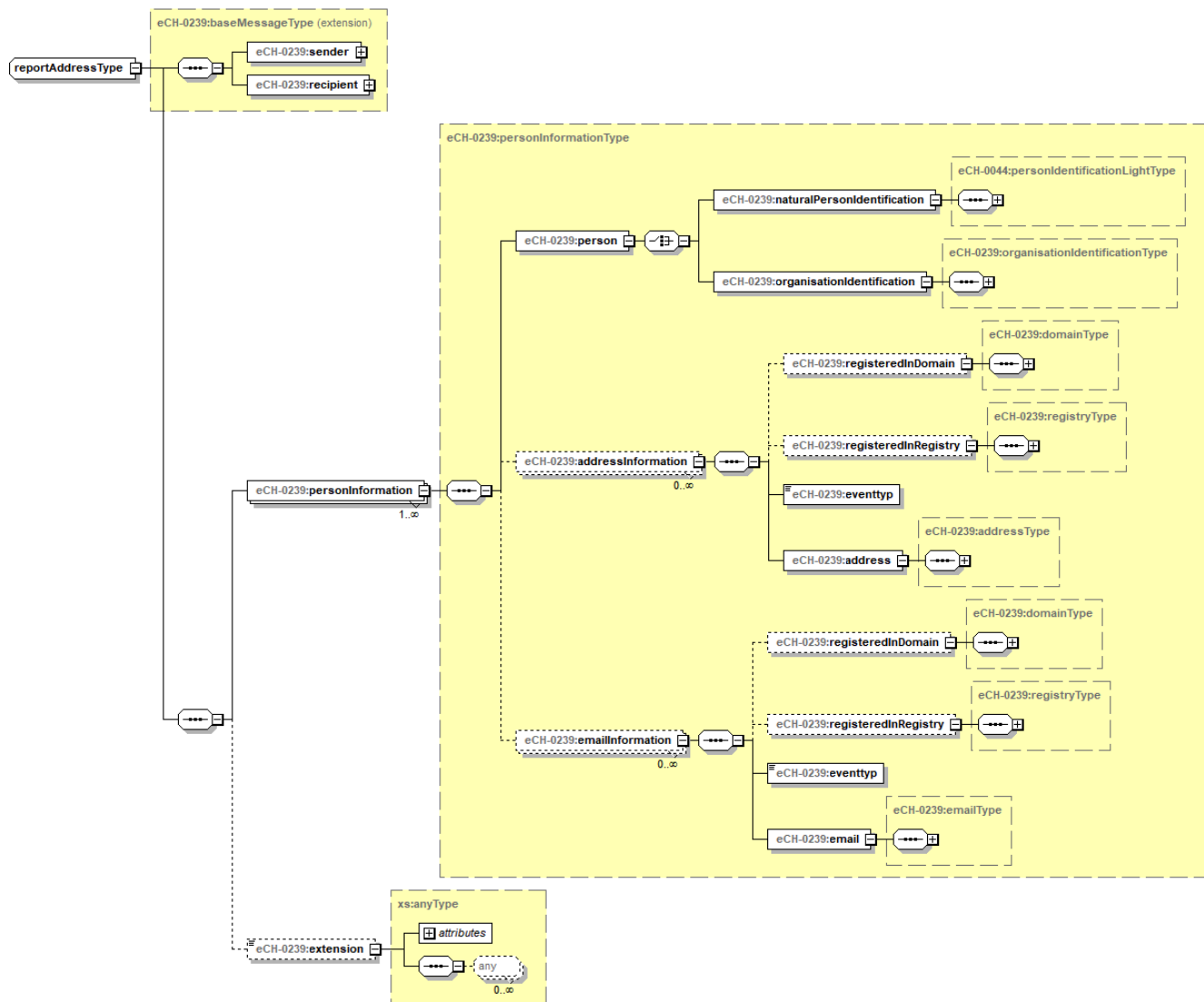


Figure 9: reportAddressType

3.4 Demande d'adresse – requestAddress

L'annonce contient les critères de sélection pour demander des adresses auprès d'un registre ou d'une plateforme de données cantonale. La question de savoir si et dans quelle mesure cela est autorisé dépend des fondements juridiques en vigueur.

La réponse est une annonce globale, voir chapitre 0, contenant les les données sélectionnées.

Les informations échangées sont les suivantes:

- Expéditeur (impératif) – sender, voir chapitre 3.1
- Destinataire (impératif) – recipient, voir chapitre 3.13.1
- Critères de sélection (impératif) – selectionCriteria
 - Sélection de l'adresse (impératif) - addressSelection, voir chapitre 2.1.10.
 - Personne (impératif, récurrent) – person
 - soit
 - Identification de personne physique (impératif) – naturalpersonIdentification, voir [eCH-0044:personIdentification-LightType]
 - soit
 - Identification de l'organisation (impératif) – organisationIdentification, voir chapitre 2.1.8.
 - Type d'adresse (facultatif, récurrent) – addresstype, voir chapitre 2.1.6.2
 - Catégorie d'e-mail (facultatif, récurrent) – emailCategoryInformation, voir chapitre 2.1.7.1
- Extension (facultatif) 2.1.13

Format d'échange:

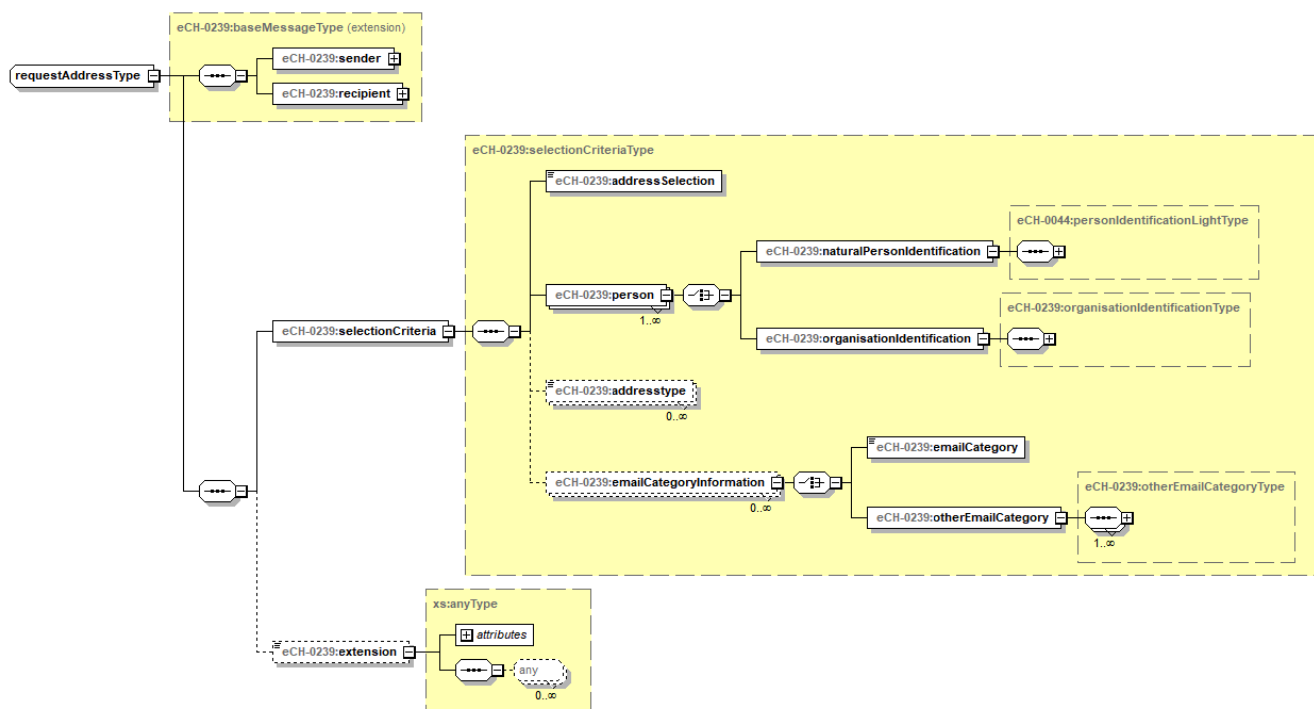


Figure 10: requestAddressType

3.5 Annonce de quittance technique

3.5.1 Quittance – receipt

L'adresse livrée, l'adresse e-mail a été mise à jour par le destinataire sur la base des informations de l'expéditeur respectivement n'est pas tenue à jour. Le référencement avec l'annonce originale se fait au moyen des renseignements contenus dans [eCH-0058:headerType].

Les informations échangées sont les suivantes:

- Expéditeur (impératif) – sender, voir chapitre 3.1
- Destinataire (impératif) – recipient, voir chapitre 3.1
- Informations sur la personne (impératif, récurrent) - personInformation
 - soit
 - Identification de personne physique (impératif) – naturalpersonIdentification, voir [eCH-0044:personIdentificationLightType]
 - soit
 - Identification organisation (impératif) – organisationIdentification, voir chapitre 2.1.8.
- Information sur les adresses (facultatif, récurrent) - addressInformation
 - Identification d'adresse expéditeur (facultatif) – addressIdentificationSender, voir chapitre 3.5.1.13.5.1.1
 - Identification d'adresse destinataire (facultatif) –

- addressIdentificationRecipient, voir chapitre 3.5.1.2
 - Quittance d'adresse (impératif) – addressReceipt, voir chapitre 2.1.9
- Informations sur l'e-mail (facultatif, récurrent) – emailInformation
 - Adresse e-mail (impératif) - emailAddress
 - Quittance d'adresse (impératif) – addressReceipt, voir chapitre 2.1.9
- Extension (facultatif) 2.1.13

Format d'échange:

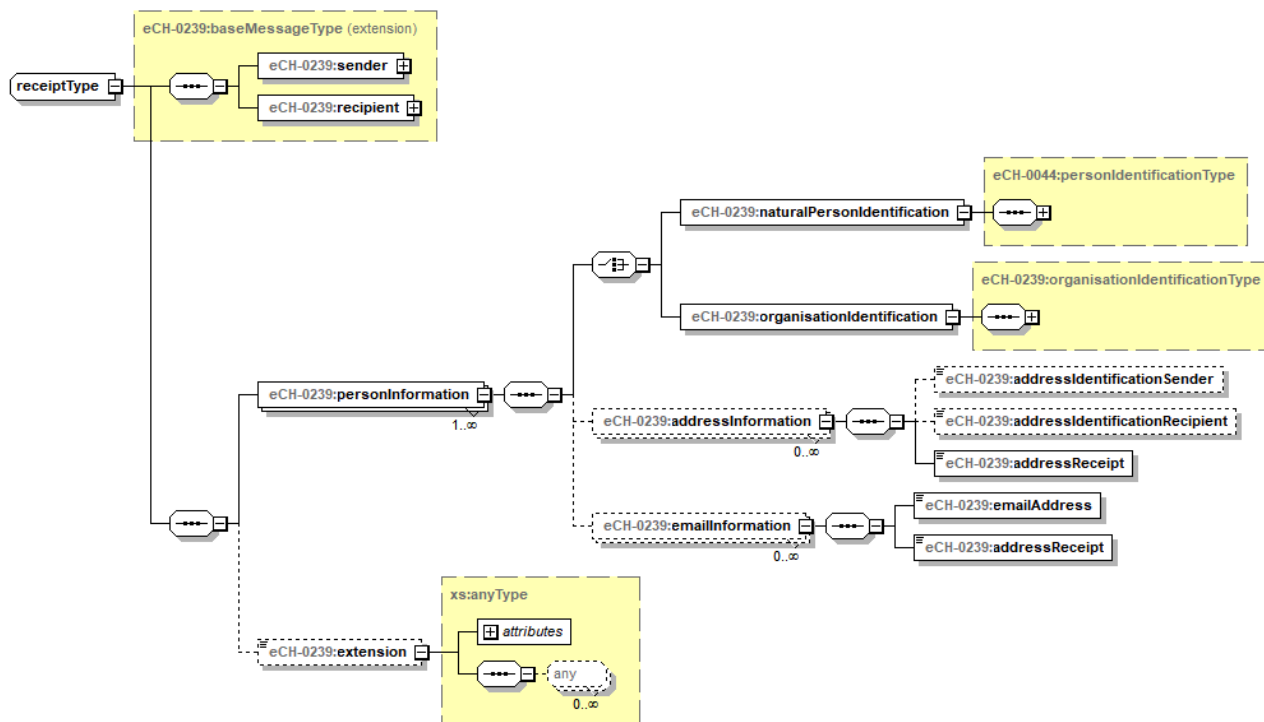


Figure 11: addressAcceptedType

3.5.1.1 Identification d'adresse Expéditeur – addressIdentificationSender

Identification locale sous laquelle l'adresse a été fournie par l'expéditeur.

Format d'échange:

Voir «ID» au chapitre 2.1.5

3.5.1.2 Identification de l'adresse Destinataire - addressIdentificationRecipient

Identification locale sous laquelle l'adresse est enregistrée chez le destinataire.

Format d'échange:

Voir «ID» au chapitre 2.1.5

4 Sécurité

L'enregistrement et le transfert de données à caractère personnel ne sont autorisés que sur la base et dans le cadre des principes légaux en vigueur et doivent se conformer aux dispositions légales en matière de protection des données. Les mesures nécessaires doivent être prises afin que les données puissent être transférées sans erreur et avant, pendant et après le transfert, ne puissent être consultées et modifiées que par des personnes qui y sont habilitées.

5 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

6 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

- [XSD] XML Schema Part 1: Structures. W3C Recommendation 2 mai 2001.
XML Schema Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2 mai 2001.
- [eCH-0010] eCH-0010 - Norme concernant les données Adresse postale pour les personnes physiques, les entreprises, les organisations et les autorités, version 5.1
- [eCH-0011] eCH-0011 Norme concernant les données Données concernant les personnes, version 8.1
- [eCH-0021] eCH-0021 Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes, version 7.0
- [eCH-0044] eCH-0044 - Norme concernant les données Echange d'identifications de personne, version 4.1
- [eCH-0058] eCH0058 - La norme d'interface Cadre d'annonce décrit les processus détaillés pour la transmission et la consommation des annonces d'événement, version 5.0.
- [eCH-0097] eCH-0097 Norme concernant les données Identification des entreprises, version 5.0
- [eCH-0122] eCH-0122 Architecture de la cyberadministration suisse: bases, version 1.0

Annexe B – Collaboration & vérification

Aeberhard Katrin	Ville de Lucerne
Bechtiger Andreas	Canton Zurich
Brunner Christian	Canton Soleure
Bucher Huwyler Erika	ASSH
Chételat Michel	Office fédéral de la statistique
Erne Peter	Abraxas AG
Fetai Gezim	CMInformatik AG
Figolini Fabio	KMS AG
Fraefel Marianne	Office fédéral de la statistique
Keller Oliver	Office fédéral de la statistique
Koller Thomas	Innosolv AG
Kuratli Jonas	AR Informatik AG
Meier Regula	Bedag AG
Moser Kilian	Office fédéral de la santé
Müller Stefan	Informatikleistungszentrum Obwald, Nidwald
Schürmann Carmela	ASSH / Ville de Zurich
Steimer Thomas	Office fédéral de la justice

Stierlin Martin Office fédéral de la santé
Stingelin Martin Stingelin Informatik GmbH
Weder Marcel KMS AG

Annexe C – Abréviations et glossaire

Aucune

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Il s'agit de la première version.

Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1: Modèle de données	5
Figure 2: domainType	6
Figure 3: registryType	8
Figure 4: addressType	11
Figure 5: emailType	14
Figure 6: organisationIdentificationType.....	15
Figure 7: baseMessageType.....	17
Figure 8: baseDeliveryType	19
Figure 9: reportAddressType	21
Figure 10: requestAddressType.....	23
Figure 11: addressAcceptedType	24

Annexe F – Dépendances

